



RAYONNER AU CANADA: Circulation et tournée

La composante **Circulation et tournée** du programme *Rayonner au Canada* finance les activités relatives aux tournées et aux expositions d'artistes, de groupes artistiques et d'organismes des arts canadiens. Les subventions soutiennent la présentation, l'exposition et la représentation d'œuvres d'artistes canadiens qui permettent d'accroître leur profil national et de rejoindre le public canadien.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une [aide supplémentaire](#).

Type de subvention – [projet](#)

Dates limites d'inscription

- 2 mai 2018
- 12 décembre 2018

Montant de la subvention – en général, jusqu'à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 200 000 \$

Annnonce des résultats

- septembre 2018
- avril 2019

Restrictions – Vous pouvez faire 3 demandes par année (1^{er} mars au 28-29 février) pour cette composante et recevoir jusqu'à concurrence de 200 000 \$.

Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d'autre?

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](#) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

- les artistes et conservateurs
- les groupes et collectifs artistiques
- les organismes artistiques
- les artistes, groupes et collectifs professionnels, ainsi que les organismes sans but lucratif Inuits, Métis et des Premières Nations
- les centres de diffusion et festivals des arts médiatiques

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

ACTIVITÉS — Qu'est-ce qui est admissible?

Les activités suivantes dont les destinations se situent à au moins 250 kilomètres de votre point de départ :

- la circulation ou la tournée d'artistes, d'expositions ou d'œuvres dans au moins 3 destinations canadiennes consécutives (dont au moins 2 à l'extérieur de votre province d'origine, s'il s'agit d'une exposition)
- des tournées transfrontalières canado-américaines dont la majorité des événements doit avoir lieu au Canada
- l'autoprésentation et/ou la circulation et la tournée dans moins de 3 destinations canadiennes consécutives, si vous l'appuyez solidement sur une logique de développement du marché ou une stratégie de rayonnement

Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant des activités qui se dérouleront avant la date limite, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada, ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](#).

DÉPENSES — Qu'est-ce qui est couvert?

Les coûts directs de l'activité, y compris :

- les honoraires des artistes
- le transport
- l'hébergement et l'indemnité journalière
- les frais supplémentaires pour l'expédition d'équipement ou de bagages nécessaires à l'activité
- les dépenses pour la production de tournées et les expositions (excluant les engagements au Centre national des arts)
- la promotion et la gestion de projet
- les honoraires des artistes et les dépenses de production préalables à la tournée pour reprendre une œuvre (pour les [arts de la scène](#) seulement)

ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?

C'est un [comité d'évaluation par les pairs](#) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Circulation et tournée** en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

Impact 50 % (note minimale de 35 sur 50)

Résultats escomptés :

- Capacité du projet à accroître l'appréciation du public canadien pour les arts
- Création de nouveaux débouchés pour vous ou pour les artistes participants

Mérite artistique 30 % (note minimale de 15 sur 30)

- Qualité artistique de l'œuvre
- Pertinence des œuvres pour les marchés visés

Faisabilité 20 % (note minimale de 10 sur 20)

- Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet
- L'expérience, la qualité et la contribution des partenaires ou des organismes d'accueil
- Un budget réaliste, comportant d'autres sources de revenus et une utilisation efficiente des ressources

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI — Qu'est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- votre projet et ses résultats escomptés
- votre itinéraire
- votre budget
- vos stratégies de rayonnement et de développement de marché, le cas échéant

Vous devrez également soumettre :

- au moins une invitation, lettre d'engagement ou preuve d'engagement ferme
- des exemples de l'œuvre (des œuvres) que vous présenterez en tournée ou ferez circuler, ou un exemple d'œuvre(s) comparable(s)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](#).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts du Canada](#) avant de présenter une première demande à cette composante.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l'extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

• = requis

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- 1. Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
- 2. Nommez votre demande.** (environ 10 mots) •
Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.
- 3. Début de la tournée/circulation** •
Cette date doit être ultérieure à la date limite.
- 4. Fin de la tournée/circulation** •
- 5. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots) •
Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d'art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.
Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d'art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.
- 6. Pourquoi souhaitez-vous faire circuler cette exposition ou organiser cette tournée dans cette région du Canada?** (environ 250 mots) •
- 7. Si votre projet vous amène à moins de 3 destinations consécutives ou s'il comprend des événements que vous présentez vous-mêmes, expliquez la logique qui sous-tend le développement de votre marché ou votre stratégie de rayonnement.** (environ 250 mots)

9. Décrivez comment ce projet va favoriser : (environ 250 mots) ❖

- une appréciation accrue du public canadien pour les arts
- la création de nouveaux débouchés pour vous ou les artistes qui y participent.

10. Décrivez brièvement toute expérience antérieure qui démontre que vous pouvez entreprendre ce projet avec succès. Si vous n'avez jamais présenté en tournée ou fait circuler une œuvre, ou si cette région représente un nouveau marché, comment vous croyez être prêt à entreprendre ce projet. (environ 250 mots) ❖

11. Si vous travaillez avec des diffuseurs, des partenaires ou des organismes d'accueil qui ont une expérience limitée avec ce type de projet, expliquez comment vous collaborerez de façon à mener à bien le projet. (environ 250 mots)

12. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici. (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n'ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

13. Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, LIEUX et DATES. (environ 25 mots) ❖

Par exemple, « Pour faire la tournée de Titre de l'œuvre à Vancouver, Calgary et Toronto de jour/mois/année à jour/mois/année. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

BUDGET ET ANNEXES

14. Complétez le document Budget et annexes. ❖

15. Montant demandé ❖

En général, peut atteindre 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 200 000 \$.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu'on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

16. Si votre budget comprend des coûts préalables à la tournée afin de reprendre une œuvre existante, indiquez à quel moment l'œuvre a été présentée pour la dernière fois et justifiez pourquoi ces coûts sont inclus dans votre budget de tournée. (environ 100 mots)

DOCUMENTS REQUIS

17. Joignez au moins 1 invitation, lettre d'intention ou preuve d'engagement ferme. 📌

Vous devez donner autant de renseignements que possible à propos des dates des événements, des lieux, des frais et de toute autre contribution financière.

DOCUMENTATION D'APPUI

18. Vous devez soumettre des extraits de l'œuvre qui sera présentée en tournée/ diffusée ou un extrait d'œuvre similaire. 📌

Le matériel d'appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l'œuvre/les activités d'autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d'évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d'appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d'appui soumise sera détruite après l'évaluation.

Liens web (hyperliens)

Seul le matériel d'appui téléversé dans [SoundCloud](#), [Vimeo](#) ou [YouTube](#) est accepté. Les liens doivent mener directement à votre matériel d'appui et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.

Téléchargement des fichiers

La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

Les fichiers audiovisuels doivent :

- pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le www.videolan.org/vlc/index.fr.html)
- avoir un maximum de 60 images/secondes
- avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l'image 1920 x 1080)
- 1 Go maximum

Les images doivent être :

- en format (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB

Année	Brève description du lien avec votre demande	Téléverser le fichier Taille maximum 1 Go	Lien web (hyperlien)	Mot de passe, le cas échéant
-------	--	---	----------------------	------------------------------

19. Instructions pour le visionnement

Si le matériel que vous soumettez dépasse 10 minutes, vous devez indiquer ce que vous voulez que le comité visionne. Si vous ne fournissez pas d'indications à ce sujet, le comité commencera le visionnement à partir du premier élément soumis.

Aperçu